

Habitat social en Occitanie



Le parc social

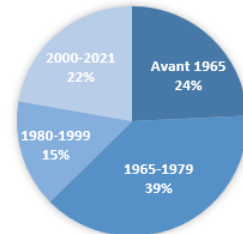
15 105 logements sociaux

LE LOGEMENT SOCIAL DANS LE TARN CHIFFRES CLÉS 2023

11 Quartiers Prioritaires de la Ville sur le territoire
soit 7 100 logements

- Densité : **38,6 logements sociaux pour 1000 habitants**
- **8,4 %** des résidences principales sont des logements sociaux
- **81 %** des logements sociaux sont **collectifs**
- **47 %** des logements en Quartier Prioritaire de la Ville
- Le taux de vacance commerciale représente **5 %** du parc total géré

REPARTITION PAR ANNÉE DE CONSTRUCTION



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) 1er janvier 2022— traitement HSO



Gestion, renouvellement et réhabilitation du parc

Source : HSO:
Suivi de la programmation 2022
Suivi des livraisons 2021– RPLS 2022
Infocentre SISAL 2023

GDV* Relance: Gens du voyage
PALULOS Relance RN+RS*: Rénovation énergétique + Restructuration

➤ L'offre nouvelle engagée en 2022 :

304 PLUS 190 PLAÏ 37 PSLA 149 PLS

50 % des logements sont issus de la VEFA

➤ 54 logements livrés en 2021 :

37 PLUS 17 PLAÏ

➤ 255 logements réhabilités entre 2021 et 2022:

68 GDV* 14 RN+RS*

La demande locative sociale ➤ 5 885 demandeurs de logements sociaux (stock au 31/12/2022)

➤ 1 579 bénéficiaires d'attribution de logements en 2022

Source: Infocentre SNE

Les habitants

10 174 personnes vivent dans le parc locatif social



- 49 % des ménages logés par les organismes sont des **personnes seules**
- 24 % des ménages logés sont des **familles monoparentales**
- 14 % des locataires ont **plus de 75 ans** et 6 % ont moins de **30 ans**

Le niveau de ressources

➤ 76 % des ménages logés ont des **revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources**

Soit 1 056,95 € maximum par mois pour une personne seule

Soit 2 049,25 € maximum par mois pour une personne seule avec 2 personnes à charge

➤ 55 % des ménages logés ont des **revenus inférieurs à 40 % des plafonds de ressources**

Soit 704,63 € maximum par mois pour une personne seule

Soit 1 366,17 € maximum par mois pour une personne seule avec 2 personnes à charge

Le montant du revenu maximum du plafond Hlm PLUS est calculé sur la base du Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2, divisé par 12 mois.
Le résultat est ensuite multiplié par 60% et 40%.

Source: Occupation du parc social 2020